Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 juin 2025

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4, 5 et 6 juin 2025

2025 DSOL 49 Compte administratif 2024 du budget annexe des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance.

M. Paul SIMONDON, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.3211-1, L 3221-1 et L 3221-3 ;

Vu le projet de délibération 2025 DSOL 49 en date du 20 mai 2025 par lequel Madame la Maire de Paris, relatif au compte administratif des établissements parisiens pour 2024 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON au nom de la 1ère commission,

Délibère

Article 1 : Le compte administratif pour 2024 des établissements parisiens est arrêté conformément aux indications suivantes :

I Section d'investissement :

Dépenses :	
Mandats émis	4 133 486,51 €
- mandats émis annulés	0,00 €
= dépenses nettes	**4 133 486,51 €**
Recettes :	
Titres émis	4 663 815,76 €
- titres annulés	0,00 €
= recettes nettes	**4 663 815,76 €**
+ Excédent de l'exercice 2023	**8 567 629,85 €**
= Total recettes 2024	**13 231 445,61 €**

Excédent cumulé de recettes à la clôture de l'exercice 2024 après retrait des dépenses nettes : + 9 097 959,10 €.
(Identique aux comptes de gestion établis par la Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et de la Ville de Paris présentés dans la délibération 2025 DSOL 47).

II Section d'exploitation

Dépenses		
		En euros
I^er groupe	**DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE**	**7 630 441,71**
Chapitre 60	Achats	5 209 021,73
Compte 611	Prestations de service	1 091 857,18
Compte 624	Transport de biens, d'usagers, et transport collectif de personnel	63 707,72
Compte 625	Déplacements missions et réceptions	45 772,63
Compte 626	Frais postaux et de télécommunication	156 138,97
Compte 628	Divers	1 063 943,48
II^ème groupe	**DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL**	**59 243 142,14**
Compte 621	Personnel extérieur à l'établissement	3 469 282,86
Compte 622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	931,45
Compte 633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	1 265 705,79
Chapitre 64	Charges de personnel	54 507 222,04
III^ème groupe	**DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE**	**8 861 681,17**
Compte 612	Redevance de crédit-bail	0,00
Compte 613	Locations	793 244,64
Compte 614	Charges locatives et de copropriété	75 205,44
Compte 615	Entretien et réparations	1 038 192,09
Compte 616	Primes d'assurance	59 364,13
Compte 617	Etudes et recherches	5 280,00
Compte 618	Divers	886 083,05
Compte 623	Publicité, publications, relations publiques	7 047,70
Compte 635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	53 953,78
Compte 637	Impôts et autres taxes	11 650,28
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 085 917,10
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	97 087,90
Chapitre 68	Dotations aux amortissements et aux provisions	4 748 655,06
	Total dépenses classe 6	**75 735 265,02**
	Reprises de résultat	
	Déficit	0,00
	Excédent	0,00
	Réserve de compensation des déficits	0,00
	Total recettes	**74 952 381,73**

Article 2 : Le résultat brut de la section d'investissement propre à l'exercice 2024 est excédentaire de 530 329,25 €. Toutefois, avec la reprise de l'excédent de l'exercice 2023 soit 8 567 629,85 €, la situation consolidée demeure excédentaire à hauteur de 9 097 959,10 €.

Article 3 : Le résultat brut de la section d'exploitation propre à l'exercice 2024 est déficitaire de 782 883,29 €.

Article 4 : Statuant sur les opérations budgétaires de l'exercice 2024 effectuées pour le compte de ces établissements, sauf le règlement et l'apurement par la Chambre Régionale des Comptes, le Conseil de Paris admet les opérations effectuées pendant la gestion, résultats conformes au compte administratif faisant l'objet de l'article 1er de la présente délibération.

Le Premier Adjoint,

Patrick BLOCHE